



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2022

Délibération : N° 2022-20

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Marie-Madeleine PRUSSE

Secrétaire de séance : M. Grégory RONDIER

État présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2021 par les élus siégeant au Conseil Municipal

DELIBERATION

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201261-20220415-2022-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 25/04/2022

État présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2021 par les élus siégeant au Conseil Municipal

IDENTITE ELU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITES 2021
WÉRY Johann	18 396,84 €
MAËS Christelle	7 467,60 €
SÉMERY Régis	7 000,92 €
CLAEYS-HENNEBELLE Christine	2 646,36 €
BRIDE Michel	7 000,92 €
DÉSIMEUR-CLOUX Marie-France	2 646,36 €
RONDIER Grégory	7 000,92 €

DECISION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022